

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 3 juillet 2025DCM N° 25-07-03-4**Objet : Affectation d'autorisations de programme.**

Dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M57 mis en place depuis le 1^{er} janvier 2023 et du règlement budgétaire et financier adopté le 27 février 2025, il convient de procéder à l'affectation des Autorisations de Programme (AP), permettant ainsi de donner une meilleure visibilité des programmes d'investissement mis en œuvre et de renforcer en conséquence la transparence de l'action municipale.

Afin de permettre d'engager des études et des consultations d'entreprises pour des opérations prévues en 2026, il est proposé pour certaines AP d'affecter dès à présent une partie des Autorisation de Programme non encore affectés. D'autres affectations font également l'objet de modifications en cohérence avec les ajustements du montant des projets ou l'avancement des opérations.

En conséquence, il est proposé de soumettre à la délibération du Conseil Municipal les affectations d'Autorisations de Programme suivantes :

1. Rénovation du patrimoine bâti scolaire : programme 2025

Une autorisation de programme (AP 24077) de 6,1 M€ a été ouverte dans le cadre du budget 2024 en faveur d'un programme triennal (2024-2026) de rénovation du patrimoine bâti scolaire.

4,150 M€ ont déjà été affectés sur ce programme de rénovation. Pour la rénovation de l'école Arc en Ciel et le remplacement des fenêtres de l'école Hauts de Vallière, a été ajouté à l'occasion du budget supplémentaire, une autorisation de programme complémentaire de 295 k€. Ainsi, il convient de compléter l'affectation d'autorisation de programme, portant ainsi le total affecté à 4.445 M€.

2. Rénovation du patrimoine sportif bâti – équipements couverts

Une Autorisation de Programme (AP 24078) de 4,295 M€ a été ouverte dans le cadre du Budget Primitif 2024 en faveur d'un programme triennal (2024-2026) de rénovation du patrimoine sportif bâti couvert, et avait fait l'objet d'une revalorisation pour atteindre 4,885 M€ au titre du programme d'investissement et un total d'affectation de 3,286 M€.

Afin de permettre la réalisation de travaux complémentaires au sein du complexe sportif Saint-Symphorien (renforcement de la charpente et importante réparation du réseau d'eau pluviale) et d'ajuster les travaux prévus pour le club house et les vestiaires du club de Baseball, il est proposé d'augmenter l'affectation de 231 k€ du programme 2025.

3. Véhicules de propreté urbaine

Une autorisation de programme (AP 20056) de 4,632 M€ a été ouverte au début du mandat pour un programme pluriannuel (2020-2026) de renouvellement des véhicules de propreté urbaine, dont la totalité a déjà été affecté. Afin de permettre la consultation et la commande des véhicules devant être livrés en 2026, une AP complémentaire de 280 k€ a été inscrite au Budget supplémentaire 2025 et il est proposé en conséquence d'affecter ce complément en conséquence, portant ainsi le total affecté à 4,912 M€.

4. Restaurant scolaire du petit bois à Borny

Une autorisation de programme (AP 24067) a été ouverte pour l'opération relative à la création du restaurant scolaire Petit Bois à Borny. S'agissant d'un seul et unique projet, une affectation globale avait été approuvée et revalorisée au BP 2025 pour atteindre 1,560 M€. À l'occasion du budget supplémentaire 2025, le montant total de cette autorisation de programme a été augmenté de 400 k€ afin de tenir compte de l'ajustement des prix et de l'ajustement du projet ayant pour but d'élargir l'usage de l'équipement. Aussi, il convient de réévaluer l'affectation en conséquence pour la porter à 1,960 M€.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue,

VU la DCM N° 22-12-01-31 relative au passage au référentiel M57 au 1er janvier 2023,
VU la DCM du 27 février 2025 relative au Budget Primitif 2025,
VU la DCM du 3 juillet 2025 relative au Budget Supplémentaire 2025,
VU la DCM du 3 juillet 2025 relative aux Autorisations de Programme et crédits de paiement,
VU la DCM du 27 février 2025 relative à l'affectation des Autorisations de Programme,

CONSIDERANT les propositions de nouvelles affectations des Autorisations de Programme ou d'ajustement des affectations antérieures,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE MODIFIER** l'affectation existante suivante compte tenu de l'évolution du montant total de l'AP dite « de projet » :
 - AP 24067 relative à la création d'un restaurant scolaire au Petit Bois à Borny : l'affectation passe de 1,560 M€ à 1,960 M€.
- **DE MODIFIER** les affectations existantes suivantes relatives aux programmes

d'investissements 2025 :

- AP 24077 relative à la rénovation du patrimoine bâti scolaire : l'affectation au programme 2025 passe de 1,650 M€ à 1,945 M€ ;
 - AP 24078 relative à la rénovation du patrimoine sportif bâti couvert : l'affectation au programme 2025 passe de 1,400 M€ à 1,631 M€.
- **D'AFFECTER** les Autorisations de Programme suivantes afin de permettre l'anticipation pour le programme d'investissement 2026 :
- AP 20056 relative au renouvellement des véhicules de propreté urbaine : nouvelle affectation de 280 k€ au titre du programme d'investissement 2026.

Service à l'origine de la DCM : Prospective et pilotage budgétaires

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 7.1 Decisions budgétaires